



Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-09

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée directrice générale et secrétaire-trésorière, que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane a présenté, lors de la séance ordinaire du 3 juillet 2018, le **projet de règlement** suivant :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-09, intitulé « *RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE, EN REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-02* ».

Ce règlement a pour objet :

- D'accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil de la Municipalité et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la Municipalité ;
- D'instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre ;
- De prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement ;
- D'assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Le règlement numéro 2018-09, intitulé « Règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie applicable aux élus de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, en remplacement du règlement numéro 2018-02 », sera adopté lors de la séance ordinaire du 13 août 2018, à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, situé au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

Le projet de règlement numéro 2018-09 est actuellement déposé dans les archives de la Municipalité, à la mairie, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture de bureau.

FAIT À SAINT-RENÉ-DE-MATANE, ce 4^e jour du mois juillet 2018.

La directrice générale
et secrétaire-trésorière,